Aux parents d'élèves,
Année scolaire 2023/24

Objet : Organisation de la rentrée scolaire 2023

Madame, Monsieur ,

Votre enfant va être accueilli au Lycée Martin Luther King durant cette année scolaire 2023/2024.

A cet égard, vous trouverez ci-dessous le planning des rentrées selon les classes. :

Classes	Salles	Professeur(e) Principal(e	Lundi 4 septembre
2 GT	A07	Mme Pessey	8h30 accueil parents et élèves 9h prise en charge PP 13h35 cours
2de SAPAT - S1	C06	Mme Philtopoulos	9h accueil parents et élèves 9h30 prise en charge PP 13h35 cours
2de NJPF - N1	A01	Mme Moli	9h30 accueil parents et élèves 10h prise en charge PP 13h35 cours
1ère GMNF (N2)	A06	Mme Lhoutellier	13h35 accueil des élèves dans leur salle * accueil des internes à 13h
1ère SAPAT (S2)	C08	Mme Cambon	13h35 accueil des élèves dans leur salle * accueil des internes à 13h
1èreSTAV	A102	M. Chavernac	13h35 accueil des élèves dans leur salle * accueil des internes à 13h
Term. SAPAT (S3)	C09	Mme Molina	13h35 accueil des élèves dans leur salle * accueil des internes à 13h
Term. STAV	A101	Mme Laux	13h35 accueil des élèves dans leur salle * accueil des internes à 13h
Term. GMNF (N3)	A02	M. Janin	13h35 accueil des élèves dans leur salle * accueil des internes à 13h

Lycée Martin Luther King
Avenue des Étangs
11100 Narbonne
Tél. : 04 68 41 36 39
lpa.narbonne@educagri.fr

Campus Terre & Nature
Lycée Charlemagne
Lycée Martin Luther King
CFA agricole de l'Aude
CFPPA des pays d'Aude
Domaine Lycée Charlemagne
campusterreetnature.fr

Une semaine d'intégration est organisée pour les 2des Bac Professionnel la semaine du 11 au 15 septembre, à laquelle se joindront les 2de GT le mercredi 6 septembre (matin).

Les options qui se déroulent le vendredi de 8h à 11h ne débuteront que le vendredi 22 septembre en raison des semaines d'intégration.

Une réunion d'information à l'attention des parents sera organisée le vendredi 15 septembre de 16h40 à 18h00. Le professeur principal vous présentera le déroulé de l'année.

La liste qui compose le trousseau des internes vous a été distribué dans le dossier d'inscription.
Les listes de fournitures seront publiées sur notre site internet en vous rendant sur l'onglet « rentrée 2023 »

Vous souhaitant bonne réception de ces informations , je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

V. Allauzen, Proviseure

Ministère de l'Agriculture
L.P.A. Martin Luther King
Centre Pierre Reverdy
Avenue des Etangs
11100 NARBONNE
Tél. 04 68 41 36 39

Vanessa ALLAUZEN
Proviseure du Lycée

Lycée Martin Luther King
Avenue des Étangs
11100 Narbonne
Tél. : 04 68 41 36 39
lpa.narbonne@educagri.fr

Campus Terre & Nature
Lycée Charlemagne
Lycée Martin Luther King
CFA agricole de l'Aude
CFPPA des pays d'Aude
Domaine Lycée Charlemagne
campusterreetnature.fr

Inscriptions en ligne aux transports scolaires Citibus

à partir du 26 juin 2023 !

Pour la rentrée 2023, je suis inscrit(e) dans un lycée à Narbonne :

Je choisis l'abonnement CitiJeun' :

Il permet d'effectuer un nombre illimité de voyages sur l'ensemble du réseau Citibus selon la durée de validité choisie.

Tarifs :

- Coupon mensuel : 12€
- Coupon trimestriel : 30€
- Coupon annuel : 84€

Où acheter mon titre de transport Citibus ?

Achetez votre abonnement sur **www.citibus.fr** dès le

lundi 26 juin 2023

Simple et rapide
Service 24h/24 et 7j/7
Paiement sécurisé
Rechargement instantané du Pass Agglo ou envoi par courrier pour une 1ère inscription

Et toujours à la **Citiboutique** dès le

lundi 31 juillet 2023

à la **Gare Routière** de Narbonne

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

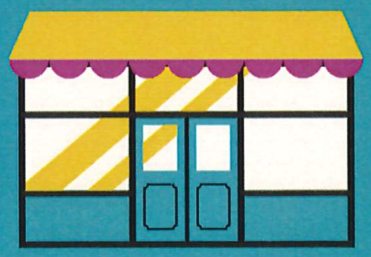

Bonne rentrée sur le réseau Citibus !

Grand Narbonne Citibus
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE MARTIN LUTHER KING
NARBONNE

CAMPUS TERRE & NATURE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'AVENTURE DU VIVANT

LPA Martin Luther King
Voie de l'Etang
11100 NARBONNE
Tél : 04.68.41.36.39
Courriel : lpa.narbonne@educagri.fr

Année scolaire 2023/2024

INFORMATIONS UTILES

Admission

Après les Commissions Académiques d'Affectation des élèves en Seconde Générale ou en Bac Professionnel, les familles retirent ou téléchargent un DOSSIER D'ADMISSION.

L'admission définitive est prononcée à la rentrée au vu du dossier complet.
Le certificat de scolarité sera délivré dans le courant du mois de septembre (original à conserver).

Horaires des cours amplitude maximale

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi **Matin** Après-Midi	De 8h15 à 13h (lundi 9h15) De 12h50 à 17h35
Mercredi Après-Midi	Pas de cours, sauf divers rattrapages

Transports scolaires

- Les élèves résidant dans la Communauté d'Agglomération «Le Grand Narbonne » retirent une carte d'ayant droit à l'Hôtel de l'Agglomération, 12 Bd Frédéric Mistral à Narbonne (T.A.N. 04.68.90.18.18) ou achètent des titres de transport et utilisent les correspondances des différentes lignes pour accéder au lycée Martin Luther King par la **LIGNE C**

- Les élèves résidant hors de la Communauté d'Agglomération, devront s'inscrire auprès du Service des Transports Scolaires du Conseil Général de l'Aude afin d'emprunter leurs lignes.

- Une navette est prévue entre la gare routière et le lycée Martin Luther King

-Le lundi matin : départ de la gare routière à 8h50 **– les autres matins :** départ à 8h00

-Le lundi, mardi et jeudi soir : départ du lycée à 17h40 – **le mercredi** à 11h40 et **le vendredi** à 16h45

Pour toute difficulté qui pourrait intervenir à la rentrée concernant le ramassage scolaire, prévenir le bureau de la vie scolaire du Lycée ou prendre contact avec le service des Transports Scolaires du Conseil Général de l'Aude (04.68.90.66.40) ou de la Communauté d'Agglomération Narbonnaise (C.A.N. 04.68.90.18.18).

ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE MARTIN LUTHER KING
NARBONNE

CAMPUS TERRE & NATURE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'AVENTURE DU VIVANT

LPA Martin Luther King
Voie de l'Etang
11100 NARBONNE
Tél : 04.68.41.36.39
mél : lpa.narbonne@educagri.fr

INFORMATION IMPORTANTE

A l'attention des Parents d'élèves

LA CARTE JEUNE REGION

(Elle n'est pas à redemander si elle a été faite à l'entrée en classe de 2de mais uniquement à faire pour les élèves venant de 3eme ou d'une autre région).

La Carte Jeune Région permet aux lycéens d'avoir accès aux aides de la Région (prêt des manuels scolaires, distribution du premier équipement des formations professionnelles, aide à l'acquisition d'un ordinateur individuel, à l'acquisition d'une licence sportive UNSS, etc...)
Elle sert également de badge pour se présenter à la cantine.

Gratuite mais **OBLIGATOIRE**, **chaque lycéen devra en faire la demande en ligne**.

Pour cela il faudra se connecter sur le site Jeune de la Région OCCITANIE (www.cartejeune.laregion.fr) et procéder à la demande en ligne.

Il vous sera simplement demandé d'indiquer vos nom, prénom, date de naissance, nom du lycée et de mettre votre photo.

La demande est à faire entre le mois de juin et la mi-juillet 2023.

Elle conditionne la distribution des livres et des équipements professionnels prévue au cours du mois de septembre 2023.

La carte sera envoyée à votre domicile.

Attention : SI LA CARTE JEUNE N'EST PAS FAITE, VOUS NE BENEFICIEREZ D'AUCUNE DOTATION.

La Proviseure

V.ALLAUZEN

ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE MARTIN LUTHER KING
NARBONNE

LPA Martin Luther King
Voie de l'Etang
11100 NARBONNE
Téléphone : 04.68.41.36.39
Courriel : lpa.narbonne@educagri.fr

Année scolaire 2023/24

CHARTE UTILISATEUR POUR L'USAGE DE RESSOURCES INFORMATIQUES ET DE SERVICES INTERNET

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques du LPA Martin Luther KING.

I. CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne : lycéens, enseignants, personnel non enseignant et plus généralement à toute personne autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques du lycée.

Ces derniers comprennent notamment les serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs des services administratifs, des salles de cours ou d'informatique et des CDI du lycée.

Le respect des règles définies par la présente charte s'étend également à l'utilisation des systèmes informatiques d'organismes extérieurs au Lycée, systèmes accessibles par l'intermédiaire des réseaux de l'établissement, par exemple le réseau Internet.

II. CONDITIONS D'ACCÈS AUX RÉSEAUX INFORMATIQUE DU LYCÉE

L'utilisation des moyens informatiques du Lycée a pour objet exclusif de mener des activités de recherche, d'enseignement ou d'administration. Sauf autorisation préalable délivrée par le Lycée, ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réaliser des projets ne relevant pas des missions confiées aux utilisateurs.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique qui lui permettra de se connecter à l'un des réseaux du Lycée. Le compte informatique est strictement personnel et incessible. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

III. RESPECT DES RÈGLES DE LA DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- De masquer sa véritable identité
- De s'approprier le compte et le mot de passe d'un autre utilisateur
- D'altérer des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau, sans leur autorisation
- De porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
- D'interrompre, sans y être autorisé, le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
- De modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
- De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé

La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

IV. UTILISATION DE LOGICIELS

L'utilisateur ne peut installer un logiciel qu'après l'accord du service informatique responsable de la gestion
des réseaux.

Il doit s'abstenir de faire des copies de logiciels n'appartenant

pas au domaine public. L'utilisateur ne devra en aucun cas :

- Installer ou utiliser des logiciels à caractère ludique
- Faire une copie d'un logiciel commercial
- Contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel
- De modifier la configuration du système
- D'utiliser le «chat»
- Se connecter sur un site à caractère pornographique, raciste, sectaire…
- Développer des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes
(virus informatiques)

V. UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe le responsable informatique de toute anomalie constatée.

L'utilisateur doit s'efforcer de n'occuper que la quantité d'espace disque qui lui est strictement nécessaire.

Les activités risquant d'accaparer fortement les ressources informatiques (impression de gros documents, calculs importants, utilisation intensive du réseau,) devront être effectuées aux moments qui pénalisent le moins la communauté.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose au retrait de son compte informatique ainsi qu'aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Pour mémoire, les autres textes de référence en matière informatique sont :

- La loi «informatique et libertés» de janvier 1978 (création de la CNIL)
- La loi de juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- La loi de 1985 sur la protection des logiciels
- La loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique